

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 avril 2018**

ORDRE DU JOUR

- 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ;
- 2- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017 ;
- 3- AFFECTATION DU RESULTAT 2017 ;
- 4- VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2018 ;
- 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 ;
- 6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ;
- 7- ALSH ETE 2018 – TARIFS ;
- 8- ALSH ETE 2018 – REMUNERATION DU PERSONNEL ;
- 9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE ;
- 10- BUDGET PRIMITIF 2018 ;
- 11- SIVOM – MISE EN RECOUVREMENT D'UN PRODUIT FISCAL SYNDICAL ;
- 12- SIVU – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ;
- 13- SIDEC – REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) PAR LE SIDEC ;
- 14- SIDEN-SIAN – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ;
- 15- DESAFLIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CDG 59
- 16- QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mme BASQUIN Danièle, Mme AUBLIN Yolande, Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mme MORELLE Carole, Mr DHAUSSY Jérôme, Mme CARREZ Danièle, Mme LAPOINTE Christiane, Mr DEBIEVE Laurent, Mme STIEVENARD, Mr CARLIER Benoît, Mme CHADUFAUX Annie, Mr GERARD Daniel, Mr PROUVEUR David .

Étai(ent) absent(s) : Mr JACQUEMIN Guillaume, Mr GAUDRY Michael.

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : Mr QUENNESSON Gérard qui a donné procuration à Mr DEBIEVE Laurent , Mr LEDUC Jean qui a donné procuration à Mme BASQUIN Danièle, Mr DEFAUX Jean-François qui a donné procuration à Mme CHADUFAUX Annie .

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AUBLIN Yolande

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Investissement

Dépenses

Prévu :	1 216 762,00
Réalisé :	494 256,38
Reste à réaliser :	64 178,00

Recettes

Prévu :	1 216 762,00
Réalisé :	568 959,72
Reste à réaliser :	54 987,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	1 487 942,00
Réalisé :	854 718,97
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	1 487 942,00
Réalisé :	1 517 609,04
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	74 703,34
Fonctionnement :	662 890,07

Résultat global : 737 593,41

Adopté à l'unanimité.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice est adopté à l'unanimité.

III - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	662 890,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 62 890,07
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	74 703,34

IV - VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux d'imposition actuels pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.57 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 55.42 %

V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mr QUENNESSON Gérard), vote les subventions suivantes :

AFN	250,00
APESH	450,00
CLISH (club informatique)	250,00
CLUB DES LOISIRS	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
GYMNASTIQUE FEMININE	400,00
L'ATELIER DES HORTENSIAIS	55,00
L'HILAIRIENNE	250,00
LA CLE DE SOL	2 300,00
LES Z'AMIS DU SQUARE	250,00
MARCHE DETENTE	75,00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	620,00
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2 600,00
STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	0.00
LES AMIS CHASSEURS	250,00
TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 200,00
UNION SPORTIVE HILAIRIE	2 100,00
LE SPORT CITOYEN	100,00

La société Colombophile se verra voter une subvention dès réception de la demande de subvention (non reçue à ce jour).

Vi - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018

Le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mr QUENNESSON Gérard), vote les subventions exceptionnelles suivantes :

LA CLE DE SOL, pour les 30 ans d'existence	2 000,00
--	----------

LA GRANGE AUX LOUPIOTS, nouvelle association 50.00
 AIDE A LA PERSONNE, nouvelle association 200.00

Mr le Maire précise que la subvention à la Clé de sol sera versée sur justificatifs des dépenses. L'association Aide à la personne a sollicité un fonds de caisse de 100 € pour son fonctionnement (+ 50 € frais inscription sous-préfecture).

VII - ALSH ETE 2018 – TARIFS

Le centre sera ouvert aux enfants de 3 ans à 15 ans révolus du 9 juillet au 27 juillet 2018.

SEMAINE	ENFANTS DE ST HILAIRE					ENFANTS DE L'EXTERIEUR				
	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801
1ERE SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
2EME SEMAINE (SANS CAMPING) : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
2EME SEMAINE : 4 JOURS CAMPING +1JOUR ALSH	51,60	56,43	57,00	57,60	58,00	102,00	115,65	117,00	118,50	119,50
3EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
TOTAL SEJOUR SANS CAMPING	24,00	96,45	105,00	114,00	120,00	30,00	234,75	255,00	277,50	292,50
TOTAL SEJOUR AVEC CAMPING	67,60	120,73	127,00	133,60	138,00	122,00	272,15	287,00	303,50	314,50
PRIX A LA JOURNEE	1,60	6,43	7,00	7,60	8,00	2,00	15,65	17,00	18,50	19,50
TARIF SEJOUR CAMPING 4 JOURS :	50 € POUR LES ENFANTS DE SAINT HILAIRE 100 € POUR LES ENFANTS DE L'EXTERIEUR									

Les ados seront intégrés au centre aéré de juillet.

Adopté à l'unanimité.

VIII - ALSH ETE 2018 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter du 9 juillet au 27 juillet 2018

☒- 1 directeur adjoint, sa rémunération sera celle d'un animateur territorial principal de 2ème classe à temps complet au 6ème échelon de l'échelle C2, indice Brut 455 (indice Majoré 398 au 01/01/2017).

☒- d'animateurs diplômés et stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint territorial d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1 indice brut 347 (indice majoré 325 au 01/01/2017).

☒- Les agents de service, leur rémunération sera celle d'un adjoint technique territorial à temps non complet 23/35ème, au 1er échelon de l'échelle C1 indice brut 347 (indice majoré 325 au 01/01/2017).

IX - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Suite au départ en retraite d'un adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er juin 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20 heures) au tableau des effectifs.

X - BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018

Investissement

Dépenses : 979 054,00

Recettes : 988 245,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 716 913,00

Recettes : 1 716 913,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 043 232,00 (dont 64 178,00 de RAR)
Recettes : 1 043 232,00 (dont 54 987,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 716 913,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 1 716 91 (dont 0,00 de RAR)

En ce qui concerne le parking du cimetière rue du 6^{ème} cuirassiers, projet d'enrobé ;

Parking stade, une étude sera lancée, y-a-t'il nécessité pour certains conseillers ?

Travaux rue de la Nation reportés en 2019, Noréade devant changer les canalisations en plomb.

Il s'agit de prévisions afin de solliciter les subventions (préparation des dossiers de demandes de subventions).

XI – SIVOM - MISE EN RECOUVREMENT D'UN PRODUIT FISCAL SYNDICAL

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndical afin de contribuer aux charges du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Avesnes les Aubert (SIVOM).

XII - ADHESION DES COMMUNES DE REUMONT ET FRESSIES AU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRESIS »

Le conseil municipal, l'unanimité accepte la demande d'adhésion au SIVU des communes de REUMONT et FRESSIES.

XIII - REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) PERCUE PAR LE SIDEC

Selon la loi NOME du 7 décembre 2010 et l'article L 5212-24 du CGCT, le SIDEC perçoit la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants. Le SIDEC peut reverser ce produit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le comité syndical.

XIV - APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Modifications relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Les statuts prévoient que les biens du SIDEN SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Adopté à l'unanimité.

XV - DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CDG59

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Pour information, le retrait de la Communauté Urbaine de Dunkerque ne met pas en péril le fonctionnement du CDG.

XVI - TRAVAUX AMENAGEMENT DE SECURITE RUE JULES GUESDE RUE DU 8 MAI 1945 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de sécurité rue Jules Guesde et rue du 8 Mai 1945 ;

XVII - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES TROTTOIRS RUE DU 6EME CUIRASSIERS - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de requalification des trottoirs rue du 6ème Cuirassiers ;

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

- Insultes sur le transformateur à effacer ;

- le devenir de la poste : possibilité de création d'une agence postale avec un financement de l'Etat de 20 000 € pour les travaux et 1010 € par mois pour l'embauche d'un personnel.

Si la poste disparaît, c'est la disparition d'un service public et la désertification des petites communes (D. GERARD).

Actuellement la poste est ouverte 12 H, avec une agence postale, ouverture tous les jours et le samedi.

Modification de l'installation téléphonique de la mairie avec une économie sur les lignes réseaux et les coûts consommation.

Pour information, la commune accepte les T..I.G (Travaux d'Intérêt Général) seulement pour des délits mineurs.

Séance levée à 21 H 30.